

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DJS 242 Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française de Basket Ball pour l'organisation de l'Open LFB de Basket les 22 et 23 septembre 2012.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Basket Ball ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la Fédération Française de Basket Ball (D04198/2012_06257), 113, rue du Château des Rentiers (13 e), pour l'organisation de l'Open LFB de Basket les 22 et 23 septembre 2012 au stade Pierre de Coubertin (16 e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003, mission 521, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.